



Préavis de la Municipalité N°01/2019 au Conseil Général du 13.06.2019

## MUNICIPALITE DE BURTIGNY

Responsable : M. Sébastien Cottier

**Concerne : Préavis no. 01/2019 – Demande d'un crédit de CHF 81'700.- destiné à financer l'étude du projet de recaptage de la source En Lottafon, située sur les parcelles n°151 et 152 de Marchissy, propriété de la Commune de Burtigny**

---

Au Conseil général de Burtigny,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### PREAMBULE

La Commune de Burtigny est au bénéfice d'un droit de source sur les biens-fonds n°152 et 153 de la Commune de Marchissy. La parcelle n°152 ainsi que la parcelle n°151, qui abritent une partie des installations de captage, sont actuellement propriété de la Commune de Burtigny, la parcelle n°153 étant en mains privées. Cette ressource, qui a passablement baissé ces dernières années, notamment en période d'étiage, a fait l'objet d'investigations et de surveillance depuis l'automne 2017. Ces travaux, effectués par le Professeur Parriaux, hydrogéologue, ont fait l'objet de plusieurs étapes consignées dans le rapport du 24 janvier 2019.

En résumé, ces travaux de reconnaissance ont consisté en une campagne de sondages carottés, des essais de pompage dans les piézomètres ainsi qu'un suivi durant un cycle annuel du niveau de la nappe et des débits de la source. Ce rapport conclut à la bonne qualité du captage de la source du Lottafon, propriété de la Commune de Burtigny, et de son potentiel d'amélioration par la rénovation et l'approfondissement de son système de captage actuellement devenu vétuste.

D'un point de vue qualitatif, les eaux de la source de Lottafon restent sensibles au mode de culture appliqué dans sa zone de captage mais, là également, la mise en place d'un nouveau captage permettra d'améliorer la protection de cette ressource.

Au vu de ces éléments, la Municipalité souhaite dès lors entamer les études et démarches en vue du recaptage de la source En Lottafon, étude faisant l'objet de la présente demande de crédit.

### ETUDE

L'étude du captage existant, l'analyse des carottes des sondages et les essais de pompage nous montrent que le captage actuel est bien implanté, il se trouve



Préavis de la Municipalité N°01/2019 au Conseil Général du 13.06.2019

toutefois en partie supérieure de l'aquifère, qu'il écrête à mesure, faisant fortement varier les débits d'eau entre les périodes de basses eaux et de hautes eaux.

Les investigations du Professeur Parriaux montrent qu'une épaisseur d'environ 1.50 à 2 m d'aquifère est encore disponible et pas exploitée à ce jour. Le projet consiste à recapter les bras actuels à une profondeur supplémentaire de 1.50 m, permettant dès lors de se poser au fond de l'aquifère.

D'un point de vue exécution, la partie captante des différentes tranchées sera équipée d'un système permettant d'isoler les eaux potables des eaux de surface qui, elles, seront captées et dirigées vers un exutoire des eaux claires afin de ne pas interagir et protéger la qualité des eaux de la ressource. Cette nouvelle installation doit également permettre de changer le mode de gestion de l'eau. En effet, actuellement, le captage est exploité comme une usine au fil de l'eau. Durant les périodes pluvieuses, le débit augmente beaucoup, bien au-delà des besoins. En revanche, durant les périodes de forts besoins, l'eau du captage a fortement baissé, mettant l'alimentation du village en péril.

Vu que le captage sera implanté plus profondément dans l'aquifère, il permettra d'abaisser la nappe à une cote inférieure. Ceci devrait déjà faciliter les situations de pénurie. Toutefois, il serait préférable de gérer la nappe de toute autre manière en utilisant le volume du réservoir naturel de la nappe souterraine. Les nouveaux ouvrages devront permettre de limiter le débit du captage quand l'eau n'est pas nécessaire afin de maintenir le niveau de la nappe haut. A ce jour, la nappe baisse rapidement à la fin du printemps. Dans le futur cette baisse va être beaucoup ralentie et nous disposerons d'une nappe encore bien remplie permettant de couvrir les besoins en eau sur la période d'été.

## **ETUDE PROCEDURE**

Cette demande de crédit a pour objectif de financer les phases d'avant-projet, projet, légalisation et mise en soumission nécessaires à la réalisation de ce projet de recaptage de la source En Lottafon. L'objectif est d'étudier et d'évaluer les coûts et les techniques à mettre en place pour procéder au recaptage de la source existante à plus grande profondeur. La mise en place d'un ouvrage de captage moderne permettant de gérer le niveau de la nappe et d'intégrer un éventuel système de traitement aux UV, en cas de problème sur la qualité de l'eau, ainsi que le raccordement sur la conduite existante d'aménées des eaux en direction du réservoir et de la Commune de Burtigny.

Une fois ce projet mis en place, il devra faire l'objet d'une légalisation par une consultation préalable des services du Canton puis d'une enquête publique conforme à la loi sur les eaux. Il fera ensuite l'objet d'un appel d'offres conforme au marché public pour permettre la mise en place d'un préavis en vue de la réalisation de ces travaux.



Préavis de la Municipalité N°01/2019 au Conseil Général du 13.06.2019

## **COÛT FINANCIER**

La présente demande de crédit est établie sur la base d'offres rentrées. Le budget à prévoir pour cette étude peut se résumer de la manière suivante :

1. Honoraires ingénieur civil, phase étude	54'000.00
2. Suivi hydrogéologique	15'000.00
3. Divers et imprévus, communication, avis	6'900.00
<hr/>	
Total HT	75'900.00
TVA 7.7 %	5'800.00
<hr/>	
Total TTC	CHF 81'700.00
<hr/> <hr/>	

## **SYNTHESE**

Les différents travaux et investigations réalisés ces dernières années ont permis de mieux cerner l'aquifère de la source actuelle. Les analyses et le suivi mis en place ont démontré l'excellente qualité des eaux et l'intérêt de procéder à des travaux de recaptage pour permettre d'augmenter les débits à disposition de la Commune de Burtigny, notamment sur les périodes d'étiage, par l'approfondissement du captage existant.

S'agissant de travaux importants et afin de pouvoir bien cerner les coûts de réalisation, la Municipalité souhaite investiguer plus avant dans le projet de recaptage.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## **LE CONSEIL GENERAL DE BURTIGNY**

-vu le préavis municipal N° 01/2019 – Demande d'un crédit de CHF 81'700.- destiné à financer l'étude du projet de recaptage de la source En Lottafon, située sur les parcelles n°151 et 152 de Marchissy, propriété de la Commune de Burtigny.

-ouï le rapport de la commission des finances



Préavis de la Municipalité N°01/2019 au Conseil Général du 13.06.2019

-attendu que ce dernier a été régulièrement mis à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 01/2019 concernant la demande de crédit de **CHF 81'700.00** destiné à financer l'étude du projet de recaptage de la source En Lottafon, située sur les parcelles n°151 et 152 de Marchissy, propriété de la Commune de Burtigny,
- 2/ d'accorder le crédit de **CHF 81'700.-**,
- 3/ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 mai 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Au nom de la Municipalité

Valérie Jeanrenaud

Katherina Repond

Syndique

Secrétaire